

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 9 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Alain DESGRE à M. Joël DANIEL  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Françoise BALLESTER  
Mme Séverine LE FLOCH à M. Patrice JACQUEMINOT  
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	1 <sup>er</sup> Juin 2023
Date de l'affichage	2 Juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2023 41      Modification du tableau des effectifs – Service enfance, éducation, jeunesse et sports**

Rapporteur : F. Ballester

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

L'objet du présent bordereau est de modifier la durée hebdomadaire d'un agent du service Enfance, éducation, jeunesse et sports dans la mesure où cet agent s'est vu confier de nouvelles missions (+10h00 hebdo) et de profiter de ce bordereau pour intégrer l'ensemble de ses heures dans la même filière. En effet, cet agent avait jusqu'à présent un double déroulement de carrière puisqu'il appartenait à la fois à la filière technique pour 5h08 semaine et à la fois à la filière animation pour 8h40.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 5h08	/	Modification DHS	01/07/2023
Animation	C	1	Adjoint animation à temps non complet 8h40	Adjoint animation à temps non complet 23h48	Modification DHS	01/07/2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité social territorial du 16 mai 2023,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 mai 2023,

**AUTORISE** la création et la suppression de postes comme indiqué ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 12 Juin 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL

